

Compte-rendu de l'audience intersyndicale Du 3 août 2012

Transferts des brigades de Charenton et Choisy sur Créteil

Transfert de la brigade de Choisy-le Roi

La direction nous a communiqué de nouveaux plans. Dans les 4 bureaux initialement prévus, ne sont plus logés que 6 collègues. Un bureau supplémentaire a été attribué à la brigade au même étage, de l'autre côté d'un palier, pour deux collègues. Ces locaux accueilleront 7 vérificateurs et le chef de service affectés à la 5^{ème} brigade au 1^{er} septembre. Dans l'avenir, et au cas où deux autres collègues seraient affectés sur les deux postes actuellement vacants, le bureau 303, à l'étage inférieur leur serait attribué.

Sur les plans, les vestiaires individuels sont matérialisés par des carrés noirs, à ne pas confondre avec les piliers. Ainsi, nous avons obtenu le respect du code du travail et des souhaits des personnels pour cet aménagement.

Transfert de la brigade de Charenton-le-Pont

Suite à notre intervention au CHSCT, la direction nous a présenté un projet conforme au code du travail. En effet, un bureau supplémentaire, contiguë à ceux des autres collègues, a été ajouté, venant augmenter la surface du service et les espaces de circulation.

Pour le problème de luminosité, il sera attribué à chaque agent une lampe de bureau à led. Cependant, le médecin de prévention, dans son rapport, a préconisé à terme des travaux d'amélioration de l'éclairage des locaux.

Sur l'équipement du service, la direction a indiqué qu'une prise réseau avait été installée pour le photocopieur/scanner situé dans le couloir, conformément à la demande des collègues.

En ce qui concerne la commutation téléphonique, la direction s'engage à ce qu'elle soit opérationnelle au 1^{er} septembre.

Sur les deux transferts, restent des points noirs.

En ce qui concerne les boxes d'accueil, la direction met à disposition 3 espaces, équipés d'ordinateurs, mais pour lesquels nous n'avons pas vu de plans.

De plus, la présentation des locaux qui nous a été faite, ne nous a pas semblé offrir des conditions normales d'accueil et de sécurité.

Un des box est celui utilisé actuellement par la BCR et avec laquelle il faudra le partager.

Le deuxième est le local situé à droite des guichets de la porte 6 (entrée de la direction départementale). Ce local fait actuellement office de sas d'accès des personnes extérieures aux services et est fréquemment utilisé. Au 1^{er} septembre, les visiteurs seraient donc contraints de ressortir du bâtiment pour être accueillis par un collègue à la porte de service du rez-de-chaussée. Pour notre part, nous estimons que l'emploi de ce sas comme bureau posera un problème d'organisation pour l'ensemble des services de cette aile du bâtiment.

Le troisième box est le bureau actuellement occupé par la correspondante sociale au rez-de-Chaussée. Or, le contribuable, depuis cet endroit, a accès à tous les services de direction de cette aile du bâtiment...

Dans les deux cas, le rapport de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, n'a pu être rendu, pour cause de congés.

Sur le fond de ces regroupements de brigades :

La direction a avancé que les regroupements permettaient une meilleure « professionnalisation », en raison de la « banalisation » des brigades, de la mutualisation des tutorats et de l'équilibre des effectifs et de l'ancienneté, entre brigades.

Sur la « banalisation », ou déspecialisation, il est vrai qu'en l'absence de compétence territoriale, la localisation sur les différents sites des SIP et SIE n'est pas justifiée. Cependant, nous avons fait remarquer à la direction, que cela n'impliquait pas pour autant une implantation à Créteil.

Pour les tutorats, si la direction avance que certaines brigades connaissent des renouvellements importants d'effectifs, nous avons signalé que ce n'était pas le cas de Charenton et que la brigade avait suffisamment de collègues expérimentés pour assurer les formations des nouveaux vérificateurs. La direction a reconnu qu'il n'y avait pas ce problème de renouvellement dans cette brigade.

Enfin, la direction affirme que le regroupement sur un même site permet d'effectuer des transferts de personnels plus facilement pour équilibrer les effectifs et l'ancienneté des personnels entre brigades. Nous constatons cependant que, malgré cet affichage, ce n'est actuellement pas le cas pour les brigades regroupées sur Créteil.